



La lutte exemplaire des 3 de SMH

5^{ème} mois sans salaire, sans allocation chômage, sans couverture sociale, sans droit, !

Virés pour appartenance à la CGT

HISTORIQUE :

« SMH », est une entreprise sous-traitante du groupe SOFREBA (SOciété des FRères BATard), dont l'activité dépend en grande partie de la branche navale de l'ogre coréen STX.

Le grand constructeur de paquebots veut baisser non seulement les coûts salariaux du personnel STX France, mais s'attaque également à la sous-traitance locale pour laquelle, en cette période de crise capitaliste, il use (abuse !) de son statut de donneur d'ordre.

Le groupe SOFREBA n'échappe pas à la règle d'une concurrence européenne faussée et déloyale, mais il n'est pas non plus gêné si les difficultés économiques passagères peuvent servir à ce débarrasser du seul établissement où la CGT est présente.

Alors, en septembre 2012, après une période de chômage aussi inutile que coûteuse, l'aîné des BATARD voulu virer 5 ouvriers, dont 2 délégués CGT.

La riposte des salariés soutenus par l'Union Locale CGT ne s'est pas fait attendre et la grève des salariés a eu raison de l'incompétence du gérant qui ne pouvait pas réduire les effectifs avant le 28 février 2013 (convention passée avec l'état).

Encore plus bête que vexée, la famille BATARD, renouvellera sa tentative et réussira,

envers et contre tous, à licencier en toute illégalité..... 2 salariés le 2 février 2013.

Les difficultés économique loin de s'améliorer, vont au contraire s'accroître, malgré le recours une fois de plus, à des salariés extérieurs au groupe.

Pendant 7 mois, le légataire de S.M.H. n'aura de cesse de s'attaquer aux représentants de la CGT, tantôt en leur proposant de les payer chez eux jusqu'à la fin de leur mandat, tantôt en mettant au placard le délégué syndical CGT, tantôt en agressant physiquement le DS CGT. Il fallait qu'ils partent de l'entreprise.

Nos camarades tiendront le coup, mais le gérant n'acceptera aucune des solutions qui ne lui permettent pas de se débarrasser de la CGT. Alors Cyrille BATARD, avec le soutien de ses amis du tribunal de commerce, obtiendra la liquidation totale et immédiate de « SMH ».

Aucune période d'observation, pas de redressement judiciaire, aucune recherche de repreneurs, pourtant la règle dans pareil cas, notamment à la vue de l'unique créance retenue au moment des faits par le « tribunal patronal » qui était de 83000 € sur un chiffre d'affaire de 2,2 millions d'€ soit une dette de 3,7% du Chiffre d'Affaire.

Une honte sociale qui consiste à fermer « SMH » et sacrifier 22 salariés sur l'autel du

chômage. Enfin pas tout à fait « 22 », car 15 jours après, le directeur, le dessinateur et le chargé d'affaire (les 3 plus hauts salaires), plus 5 ouvriers étaient réembauchés dans le groupe SOFREBA.

EPILOGUE :

Pour le liquidateur aucun reclassement possible, licenciement des 19 salariés et demande d'autorisation à l'inspection du travail de licencier les 3 délégués CGT.

En toute logique, l'inspecteur du travail n'autorise pas les licenciements des 3 délégués et conclut sa décision par les propos de M. BATARD lui-même : « en aucun cas je ne reprendrais les salariés appartenant à l'organisation syndicale CGT »

Les délégués cégétistes non licenciés se retrouvent dès lors sans droits, ni salaire car le liquidateur DELAERE dit n'avoir aucun fond disponible.

Les salariés sans salaire depuis 4 mois, demandent par voies de justice, un reclassement dans le groupe SOFREBA.

Le 4 février 2013, la formation de référée du Conseil des Prud'hommes déboute pourtant les salariés, ne leur laissant que le droit de crever de faim.

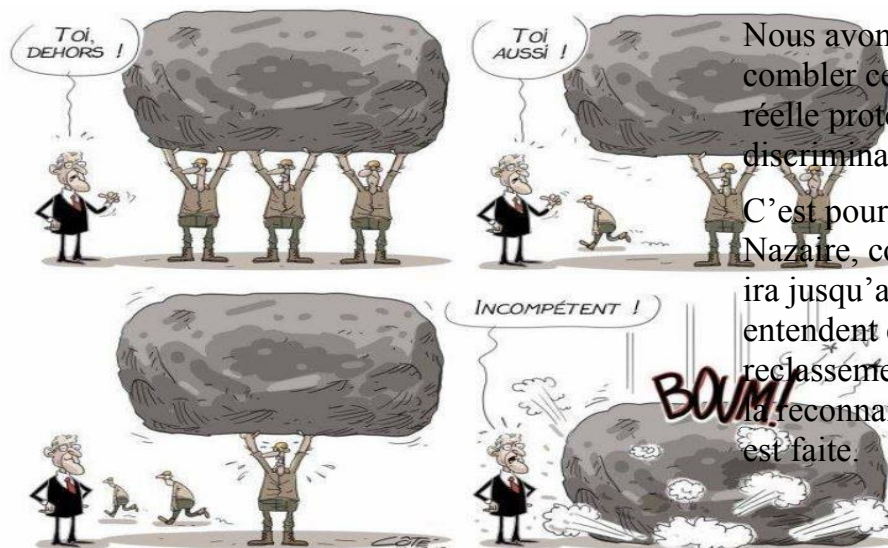
PENDANT CE TEMPS LA

Le cadet des frères BATARD a créé le 24 janvier 2014 une nouvelle entreprise : S.M.T.I.B, ayant son siège social à la Baule dont l'activité est identique à celle de « SMH ».

Les salariés CGT sont déterminés à ne pas se laisser faire, ils continuent le COMBAT contre cette ignominie du liquidateur judiciaire qui refuse de payer, depuis 4 mois, les salaires des 3 délégués dont le licenciement est abusif.

L'union Locale de Saint-Nazaire appelle au soutien toutes les structures de la CGT pour que cesse cette offensive patronale qui n'a, au travers de nos camarades, qu'un seul ennemi, la CGT.

Les camarades de SMH ne lâchent rien car comment peut-on expliquer que des salariés « protégés », se retrouvent en cas de liquidation de l'entreprise sans salaires ni allocations pendant 5 mois.



Nous avons la responsabilité à la CGT de combler ce vide juridique pour garantir une réelle protection des militants et stopper cette discrimination qui impacte toute la CGT.

C'est pourquoi l'Union Locale CGT de Saint-Nazaire, convaincue de la portée de ce dossier, ira jusqu'au bout pour que les pouvoirs publics entendent ce déni de démocratie et obtiennent le reclassement de ces camarades dans la navale et la reconnaissance de la discrimination qui leur est faite.

En attendant que la Justice se réveille, l'Union Locale Saint Nazaire lance un appel au don pour soutenir les 3 de SMH.

Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'UL CGT DE ST NAZAIRE - et à envoyer à l'UL CGT Maison des Syndicats, 4, rue F Marceau, 44600 Saint-Nazaire -(Tél : 02 40 22 23 21).